



# BULLETIN MUNICIPAL

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 mai 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 mai 2011 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Mme GODEFROY  
Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE,  
LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

A la demande du Maire, les membres du Conseil sont d'accord pour ajouter divers points à l'ordre du jour.

### **Logement de la poste :**

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un des logements situé au-dessus de la Poste sera libre à compter du 31 juillet 2011 au plus tard.

Le Conseil Municipal en prend acte et décide :

- De procéder à la relocation le plus rapidement possible ; pour ce faire, des appels à candidature seront lancés et étudiés lors de la prochaine réunion de conseil.
- De réaliser des petits travaux nécessaires inhérents à la relocation.
- De maintenir un loyer identique au précédent revalorisé du taux légal de l'indice.

### **Fusion de la communauté de communes du Val d'Origny avec celle de la région de Guise :**

Le Maire fait part aux membres du Conseil d'un projet de fusion de la CC du Val d'Origny avec celle de la région de Guise alors que tout concourt en fait à un rapprochement avec la CCVO. A la demande de cette dernière, les Maires des cantons de Moy et de Ribemont dépendant de la CCVO sont invités à faire connaître leur position à M. Le Sous-préfet. Le Conseil Municipal souhaite un rapprochement avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise, même canton, mêmes syndicats, appartenance à la même conférence de Pays du Saint-Quentinois, SCOT, FRAPP, services publics, service à la population, ce qui semble plus conforme à l'unité, à la simplification et à la cohérence territoriale.

Décision prise à l'unanimité.

### **Contribution au Syndicat de l'Oise moyenne :**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de contribution de la Commune au Syndicat de l'Oise Moyenne fixée à 2 843,20 € pour l'année 2011 :

- Mise en recouvrement de contributions directes
- ou inscription au Budget 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en recouvrement direct par le Syndicat.

## **Centre de Loisirs Sans Hébergement :**

### **\* Convention avec l'AAME :**

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par l'AAME, pour une participation financière de la commune à l'organisation des Centres de Loisirs sans hébergement et Centre de Vacances du Centre Socio-culturel de Moy de l'Aisne et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les participations demandées :

Pour un enfant de – 10 ans	95,00 €
Pour un enfant de + 10 ans	115,00 €
Pour un enfant en centre de vacances	60,00 €

### **\* Mise à disposition de locaux**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de mettre à disposition de l'AAME pour l'organisation des accueils de loisirs des enfants du 04 Juillet au 29 Juillet 2011.

- la cantine scolaire
- la maison des Associations
- les vestiaires et le stade de football

Un état des lieux sera effectué pour chaque local, la Maison des Associations devra être rendue disponible chaque vendredi soir.

D'autre part, il invite le Directeur du CSC à se rapprocher de la Directrice de l'école pour la mise à disposition de la salle de motricité. Pour cette dernière demande, le Conseil Municipal ne fait pas d'objection.

## **I - TRAVAUX ET PROJETS.**

\* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de déposer auprès du Conseil Général un dossier de subvention permettant la réalisation à terme :

- des travaux de toiture, accessibilité handicapés et sécurité de la Mairie (décision prise à l'unanimité)
- de la construction de vestiaires au stade (une abstention)
- de la réfection de la rue Saussier Marchandise (décision prise à l'unanimité)

\* Concernant la rénovation de certains vitraux de l'église, un dossier a été présenté au Diocèse de Soissons qui a alloué à la commune une subvention de 700 €.

Le Conseil Général sera interrogé sur la possibilité d'obtenir une aide dans le cadre de la rénovation du patrimoine monumental.

## **II - FUSION SIDEN – SIAN AVEC DIVERS SYNDICATS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de fusion par le Préfet du Nord du SIDEN-SIAN avec 12 syndicats intercommunaux d'assainissement ou d'alimentation.

### **III - TARIFS CANTINE ET ANIMATION PERISCOLAIRE.**

Les tarifs de la cantine n'ont pas augmenté depuis 2009, malgré une hausse, en moyenne de 2% chaque année, du prix de vente des repas fournis par notre prestataire APETITO.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des budgets prévisionnels de la cantine et de l'animation périscolaire, à l'unanimité, fixe ainsi les tarifs à compter du 01 Septembre 2011.

#### **Prix du repas et de l'animation scolaire**

##### **Enfants des communes du regroupement**

2,60 € (1,60 € cantine + 1,00 € animation scolaire)

##### **Autres enfants**

4,20 € (3,20 € cantine + 1,00 € animation scolaire)

##### **A partir du troisième enfant d'une même famille**

2,60 € (1,60 € + 1,00 € animation scolaire)

Une réflexion est actuellement menée sur la possibilité de mettre en place un système de facturation des repas en remplacement de la vente de tickets.

Un devis a été demandé pour la mise en place d'un logiciel multi facturation par VISA, achat, installation et formation sont estimés à 1 033,34 €.

La facturation sera assurée par le secrétariat, le système pourrait être mis en application au 01 Janvier 2012.

La question sera revue ultérieurement.

### **IV - DEMANDE DE CONTRAT AIDE ECOLE PRIMAIRE.**

L'école Primaire dispose actuellement de deux contrats aidés pris en charge par l'Etat et non renouvelés.

- Un poste d'assistante d'éducation jusqu'au 31 octobre 2011.

- Un contrat Unique d'Insertion jusqu'au 30 Juin 2011.

L'équipe enseignante estime qu'il va être difficile sans ces deux personnes de maintenir les ateliers dans des conditions satisfaisantes et compte tenu de l'effectif prévu en Septembre 2011 de prendre des élèves des communes extérieures au regroupement.

Elle souhaite la prise en charge par la Commune d'un contrat aidé.

Après en avoir délibéré, sous réserve de l'accord de Pôle Emploi et de l'admission par la Directrice de l'Ecole de tous les enfants susceptibles d'être inscrits par la Mairie, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition des enseignants un contrat CUI de 20 heures à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012. Ce contrat aidé remplacerait un CUI actuellement comptabilisé dans l'effectif du service technique qui se termine le 30 septembre 2011 et dont le titulaire a épuisé ses droits pour un renouvellement. Il n'y aura donc pas d'incidence financière pour la commune. (un contrat supplémentaire n'ayant pas été budgétisé pour 2011)

### **V - ENCAISSEMENT DE CHEQUES.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer deux chèques de la SMACL d'un montant de 1 333,77 € et de 1 734,21 € (indemnisation pour arrêt de travail d'agents communaux).

## **VI - SITUATION DES DEPENSES ET RECETTES REALISEES.**

Monsieur SAUVAGE présente la situation des recettes et des dépenses de la commune au 31 mai 2011.

Section de fonctionnement en dépenses : les mandats émis s'élèvent à 237 921,00 € pour un budget annuel de 853 467,00 €.

Les titres de recettes émis s'élèvent à 196 274,74 € pour un budget initial de 853 467,00 €

Section investissement en dépenses : le montant des mandats émis s'élève à 72 580,70 € pour un budget initial 324 593,00 €.

Les titres de recettes émis s'élèvent à 47 800,00 € pour un budget initial de 324 593,00 €.

Les engagements réalisés à ce jour restent dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue en début d'année 2011 et traduisent la bonne santé financière de la commune.

## **VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

Le Maire fait part aux membres du Conseil de lettres de remerciements :

- de différentes associations pour les subventions accordées (Gymoy, Relais cycliste, collègue, CAMA, Tennis Club, comité du 3<sup>o</sup> Age, SASM).
- de Monsieur et Madame BERNARD pour le stage de leur fille à la cantine.
- de Monsieur BRULE suite aux condoléances adressées à la famille.

Sur les demandes de subventions déposées auprès de la Sous-préfecture :

- concernant la cuisine du CSC, le dossier est réputé complet et sera donc examiné;
- il en est de même pour les panneaux de signalisation de police ;
- en revanche, le projet d'implantation d'un columbarium n'est pas retenu, ce dernier ne rentrant plus dans la liste des opérations éligibles fixées par la commission préfectorale.

## **TRAVAUX DU CONSEIL**

26 avril	CCVO – Budget ordures ménagères
27 avril	CCVO – Assemblée Générale
29 avril	Grande Parade – Comité de pilotage
03 mai	Commission impôts
04 mai	Commission jurys d'Assises
04 mai	Commission accueil – Préparation du MoyQuand N°20
05 mai	AAME – Conseil d'administration
05 mai	Grande Parade – Comité de pilotage
10 mai	Commission école – projet contrat aidé
17 mai	Grande Parade – Assemblée Générale
18 mai	CCVO – Dossier ZDE
18 mai	SAAT
19 mai	AAME – Assemblée Générale
25 mai	CCVO – Projet coopération intercommunale
27 mai	Réception fête des Mères et Nouveaux Arrivants
30 mai	Commission travaux – Projet de réfection de la rue Saussier Marchandise

## **INFOS DIVERSES**

Des dégradations ont été constatées sur les nouvelles plantations.

Le Conseil Municipal demande à chacun de respecter le travail des employés communaux ainsi que l'effort fait par la Municipalité pour embellir notre village.

\* Vente de tickets pour la cantine scolaire :

Le vendredi 24 juin de 16 H 45 à 17 H 30.

\* 14 juillet 2011

### **PROGRAMME DES MANIFESTATIONS**

**13 juillet 2011**

**MOY DE L' AISNE**

**21 H 00 Bal gratuit au CSC (CAMA)**

**23 H 00 Feu d'artifice au stade de Moÿ**

**14 juillet 2011**

**Brissy-Hamégicourt**

**9 H 00 Concours de pêche à l'étang**

**MOY DE L' AISNE**

**10 H 00 Rassemblement à la Mairie  
Cérémonie au monument aux morts.  
Dépôt de gerbe.**

**Vin d'honneur à la Mairie**

**14 H 00 Concours de pétanque (Mairie)**

**15 H 00 Jeux pour les enfants (Mairie)**

**17 H 00 Récompenses et goûter (Mairie)**

**La population est cordialement invitée à participer à ces manifestations**